

Paris, le 13 mars 1995

*Le Premier Ministre*

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur la mise en œuvre par la France de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.

La prévention de l'effet de serre et du changement de climat constitue une priorité de l'action menée par le Gouvernement en matière d'environnement car elle est nécessaire à un développement harmonieux et durable de notre planète. C'est pourquoi j'ai décidé, sur proposition de M. Michel BARNIER, que le Président de la mission interministérielle de l'effet de serre serait placé sous mon autorité, afin de renforcer son autorité au plan interne et de lui confier un rôle plus important dans la préparation et la coordination des négociations internationales.

Au plan national, le programme national de prévention de changement de climat, qui a été remis aux autres Parties à la Convention climat lors de l'ouverture de la XIème session de négociation du comité intergouvernemental de négociations le 6 février dernier, contient de nombreuses et ambitieuses mesures qui permettront d'infléchir les émissions françaises de gaz à effet de serre. J'espère que ce document, ainsi que la version abrégée et moins technique qui est en cours de préparation, apporteront à la politique que mène le Gouvernement en matière de prévention du changement de climat la lisibilité que vous appelez de vos vœux.

De nombreuses mesures contenues dans ce programme ont été préconisées par Monsieur Jean-Pierre SOUVIRON, telles que le renforcement des réglementations en matière d'isolation thermique dans l'habitat ou le secteur tertiaire ou la remobilisation du secteur public autour de la maîtrise de l'énergie. Elles constituent donc un prolongement très direct du débat national sur l'énergie et l'environnement organisé en 1994 par le Gouvernement et sur la base duquel le Gouvernement présentera prochainement un premier ensemble de décisions en matière d'énergie et d'environnement.

Monsieur Michel MOUSEL  
Dossiers et Débats pour le  
Développement Durable - 4D  
31, rue de la Butte aux Cailles

75013 PARIS

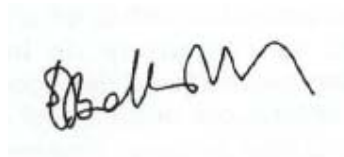
Ceci est une réédition électronique réalisée en 2010 à partir d'exemplaires originaux et en reproduisant le plus fidèlement possible la maquette initiale

Le secteur des transports constitue une source importante et en croissance rapide d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, sans attendre la parution du programme national de prévention du changement climatique, le Gouvernement a arrêté de nombreuses mesures permettant de mieux maîtriser la croissance de ce secteur : augmentation de 300 millions de francs des crédits consacrés au transport combiné en 1995, mesures fiscales en faveur du véhicule électrique, relèvement de 23 % de la fiscalité des carburants depuis mars 1993, accord de progrès signé avec les transporteurs routiers de marchandises.

Mais au-delà de ces mesures, la prévention du changement de climat est effectivement l'affaire de tous. c'est pourquoi j'ai demandé au Ministre de l'Environnement d'élaborer sur la base du programme national un document d'information sur l'effet de serre destiné au grand public. Je vous invite à soumettre les projets que vous pourriez avoir en matière éducative au ministre de l'Environnement.

Je vous laisse le soin d'adresser copie de cette réponse aux cosignataires de votre lettre du 24 janvier 1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes pensées les meilleures.



Edouard BALLADUR